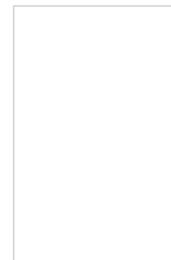

Démarche de réduction des déchets des manifestations

Métropole Aix Marseille Provence



Auteur :

Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
13007 Marseille
[Voir le site internet](#)
Vincent Ochier
vincent.ochier@ampmetropole.fr
[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Selon l'Ademe, une manifestation-type accueillant 5 000 personnes génèrerait 2,5 tonnes de déchets.

Dans le cadre de la compétence du service de collecte, transport & de traitement des déchets ménagers et assimilés et la propreté, le territoire Marseille Provence de la Métropole-Aix-Marseille-Provence accompagne depuis plusieurs années l'organisation des manifestations en mettant à disposition des moyens matériels et techniques. La démarche de réduction des déchets des manifestations s'intègre dans le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025, notamment à travers l'Axe 1 : « Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ». De plus, elle est en phase avec le projet Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) et s'inscrit dans la démarche d'un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, dynamique dans laquelle le territoire de Marseille est engagé depuis 2016 suite à sa labellisation.

Depuis la délibération votée en décembre 2021, le soutien matériel, logistique et technique apporté par la Métropole Aix-Marseille Provence pour la collecte et le traitement des déchets est conditionné aux engagements pris par l'organisateur à travers la Charte « de réduction des déchets des manifestations » et au respect de ses engagements. La démarche distingue trois typologies de manifestations : les "grandes" accueillant plus de 1000 participants sur la durée de l'événement et pour lesquelles la charte est obligatoire, puis les autres pour lesquelles la charte est facultative ainsi que les manifestations participant à l'évolution des comportements sur les déchets sur le domaine public métropolitain.

Trois niveaux d'engagement sont distingués, corrélés à des contributions différentes en lien avec la gestion des déchets (mise à disposition de bacs, collecte et traitement, guide, signalétique...) :

- Niveau 1 : thématique « gestion sélective des déchets »
- Niveau 2 : niveau 1 + thématique « économie-circulaire et réemploi »
- Niveau 3 : niveau 2 + thématique « tendre vers le zéro déchet »

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

1. Réduire les déchets des manifestations : A travers les conditions énoncées par la charte, les organisateurs d'événement sont incités à engager des actions pour repenser la production et la gestion des déchets sur leur manifestation afin de tendre vers le zéro déchet, en passant par le tri sélectif, l'économie circulaire, le réemploi et la réduction à la source.

2. Améliorer la valorisation des déchets existants : Les engagements en faveur du tri sélectif constituent le point d'entrée de la charte. La valorisation ciblée de certains déchets (biodéchets, mégots, huiles alimentaires usagées) est également inscrite dans le dernier niveau de la charte afin de tendre vers le zéro déchet.

3. Responsabiliser les organisateurs : En corrélation avec la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels du territoire, la charte vise à responsabiliser les organisateurs d'événement vis-à-vis des déchets qu'ils génèrent.

4. Sensibiliser les acteurs impliqués : Les actions engagées contribueront à la sensibilisation à la prévention des déchets des différents publics et parties prenantes de la manifestation.

5. Valoriser les engagements pris par les organisateurs : Grâce à la mise à disposition de moyens matériels et techniques, les organisateurs pourront être soutenus par la collectivité pour les engagements pris. Les bonnes pratiques des organisateurs seront également valorisés dans la communication faite par la collectivité.

6. Réduire les coûts de collecte et de traitement pour la collectivité : Les coûts associés aux prestations de collecte et de propreté lors des manifestations représentent un coût estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros. L'engagement des organisateurs à travers la charte permet d'accompagner fortement ceux qui s'engagent dans une démarche vertueuse et obtiennent ainsi la gratuité des moyens mis à disposition et ceux qui se verront facturer les moyens demandés.

Résultats quantitatifs

La phase d'expérimentation étant actuellement en cours, les résultats ne sont pas encore disponibles.

Résultats qualitatifs

La phase d'expérimentation étant actuellement en cours, les résultats ne sont pas encore disponibles.

MISE EN OEUVRE

Planning

Préparation (2021) :

- Co-crédation de la démarche avec le service événementiel
- Rencontres avec des organisateurs de manifestation et des associations de réduction des déchets
- Consultation des documents et guides sur l'organisation d'un événement écoresponsable
- Benchmark des bonnes pratiques pour réduire les déchets d'une manifestation
- Recensement et sélection des indicateurs de réduction des déchets
- Création de la charte sous Excel avec calcul automatique du niveau d'engagement
- Délibération au Conseil métropolitain et adoption de la démarche
- Rédaction d'un glossaire, d'une fiche avec des rappels réglementaires sur la gestion des déchets et des rapports justificatifs qui seront demandés.

Expérimentation (2022) :

- Entrée en vigueur de la nouvelle démarche
- Courriers et webinaires d'information auprès des organisateurs de manifestation et des mairies de la collectivité

- Echanges avec les organisateurs après leur événement
- COPIL réguliers entre le service événementiel et le service de prévention des déchets
- Evaluation des rapports justificatifs, en corrélation avec les retours terrains et les caractérisations de la collecte sélective des événements
- Rédaction d'un guide avec les premiers retours d'expérience

Evaluation (2023) :

- Bilan et amélioration de la démarche
- Généralisation de la démarche

Moyens humains

- 2 personnes à la prévention des déchets
- 2 personnes à l'événementiel
- Agents de caractérisation

Partenaires mobilisés

Partenariat avec le COFEES (collectif des festivals éco-responsables et solidaires Région Sud)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Communication interne et externe pour assurer la bonne compréhension et connaissance de la nouvelle démarche
- Coordination des équipes événementiel et prévention sur des thématiques croisées
- Mise à disposition auprès des organisateurs des informations nécessaires pour le remplissage des documents mais aussi ressources et outils pour s'engager dans la démarche
- Clarté des intitulés des indicateurs pour une bonne compréhension des organisateurs

Difficultés rencontrées

- Erreurs de remplissage de la charte
- Engagements non-réalisés
- Fausses bonnes idées de pratique écoresponsables
- Evaluation des rapports justificatifs parfois mal renseignés

Mots clés

TRI A LA SOURCE | PREVENTION DES DECHETS | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | MANIFESTATION ECORESPONSABLE

Dernière actualisation

Janvier 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Manon PULLIAT

mpulliat@sud.lacoopagri.coop

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur